



AMAP LES JARDINS DE LA ROUSSIÈRE

Contrat d'engagement PAIN

L'association a pour but de maintenir les exploitations, de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, en fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises. En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

Les contractants

Le producteur (paysan-boulangier) :
Franck Perrault
La Chauvetterie
49 190 St Aubin de Luigné
Tél : 06 41 80 96 48
e-mail : cabanapain@gmail.com

Le consommateur :
Nom, Prénom :
Adresse :
.....
Tél :
e-mail :

Termes du contrat

- Pour bénéficier de ce contrat tout consommateur doit être adhérent de l'AMAP Les Jardins de la Roussière.
- Le pain est issu de matières premières biologiques, au levain naturel, cuit au feu de bois et pétri à la main. La farine est issue de variétés anciennes cultivées dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.
- Le pain proposé est fait à partir de farine de froment et de seigle : **pain de froment, pain de méteil (½ froment - ½ seigle), pain brioché**. Les pains de froment et méteil se déclinent en 500g, 1kg, 1.5kg. Le pain brioché est de 500g ou 900g. Dans le tableau ci-joint, merci de noter dans les colonnes la quantité souhaitée par semaine ainsi que la forme (moulée ou en boule).
- **Pain spécial** : les pains spéciaux sont des pains de petit épeautre, sarrasin, aux graines, aux fruits secs selon le bon vouloir du boulanger! Le boulanger se propose de faire ces petits **pains spéciaux 2 fois par mois, le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois**. Dans le tableau ci-dessous, merci de noter dans la colonne « pain spécial » la quantité souhaitée.
- Le consommateur s'engage à commander **un pain minimum par semaine** auprès du producteur. L'engagement se fait pour une durée de **6 mois de Novembre 2018 à Avril 2019**, le mois d'entrée servant de période d'essai. Les chèques (maximum **1 chèque par mois dont les montants correspondent à vos choix**) correspondant à la totalité de la commande annuelle seront remis aux tuteurs au moment de la signature du présent contrat. Ils seront libellés à **l'ordre du paysan-boulangier et encaissés au début de chaque mois**.
- Les distributions auront lieu **toutes les semaines, le jeudi soir de 18h30 à 19h30** à l'école Henri David à Montreuil-Juigné.
 - Si vous souhaitez commander exceptionnellement du pain en plus, faites-le savoir au boulanger par courriel jusqu'au lundi midi.

Signatures

Fait à Montreuil- Juigné en 3 exemplaires,
le

Le producteur :
Franck Perrault

Le consommateur :

Contact Tuteurs contrat PAIN

Alain PAIN
apain@me.com
0667011727

Philippe DUBOIS
philippedubois51@gmail.com
0241341780

Séverine CLORY
severineclody@yahoo.fr
0241251089

[